



# Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2022-3-6

Préfecture PÉRIGORD-LIMOUSIN  
Communauté de Communes  
PÉRIGORD-LIMOUSIN  
024-242400752-20220512-2022\_3\_6-5  
Révisé le 18/05/2022  
Publié le 18/05/2022  
Département de la  
DORDOGNE

Séance du 12 mai 2022

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
Chalais

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
02/05/2022

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 35  
Pouvoirs : 1

## Etaient présent(e)s

**Mesdames** : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

**Messieurs** : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DUTHEIL Frédéric, DOBBELS Michel, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

**Absents et excusés et procurations** : THOMAS Michel (absent et a donné pouvoir à Danielle FAUCHER), COUTURIER Pierre-Yves, GARNAUDIE Didier,

Madame Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance

## Décisions modificatives

### DM1 budget annexe tourisme :

- Régularisation de la CC pays thibérien : une somme de 592.11 € était prévue pour une régularisation (remboursements contrats aidés), mais des annulations de frais ont été mandatées et il convient de prévoir des crédits supplémentaires  
c/6718 + 100 €
- Régularisation de double paiement concernant la CC pays thibérien : une régularisation est demandée par la Trésorerie sur des factures ORANGE (factures payées 2 fois), pour environ 500 €. Il convient de prévoir les crédits.  
c/678 + 500 €
- Régularisation FCTVA : du FCTVA a été versé à tort par les services de la Préfecture. Il convient de rembourser c/10222
- toutes ces régularisations seront équilibrées par un virement du B Principal

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE la DM1 du budget annexe tourisme.**

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mai 2022  
Le Président,

Michel AUGEIX



## AR Prefecture

024-242400752-20220512-2022\_3\_6-DE  
 Reçu le 18/05/2022  
 Publié le 18/05/2022

### DM1 12 05 2022 BA TOURISME

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7552 : Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 600.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 600.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 600.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>
D-10222 : F.C.T.V.A.	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>2 600.00 €</b>		<b>2 600.00 €</b>	

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Prefecture

Le Président  
 Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mai 2022  
 Le Président,

Michel AUGEIX

